

Commune de Quimperlé
Les coteaux de Kergoaler

LOT n°12

PA n°29233 22 00002 en date du 23/06/2022
PA n°29233 22 00002 M01 en date du 05/07/2023

Note à l'intention des architectes, maîtres d'oeuvre, pour l'établissement des permis de construire.

Implantation :

Les pentes des enclaves privatives ne doivent pas dépasser 10 %.
L'implantation de la construction par le Géomètre-Expert agréé de l'opération est fortement recommandée et à la charge de l'acquéreur du lot.

Urbanisme :

Les constructions et l'aménagement du lot respecteront les dispositions du document d'urbanisme en vigueur sur la commune, ainsi que le règlement du permis d'aménager.

Caractéristiques techniques :

Tout déplacement de boîtiers, de citerneaux, de lampadaires, etc. sera à la charge de l'acquéreur, ainsi que toutes modifications de branchements en altimétrie et planimétrie après accord écrit de l'aménageur.
Un état des lieux avant le commencement des travaux de construction sera établi par le maître d'ouvrage
La puissance électrique par habitation sera d'un maximum de 12 kVA.

Altimétrie :

Il est impératif de s'appuyer sur le nivellement fourni par le géomètre suite au bornage du lot.
Les cotes sont des cotes projet et à ce titre, non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.
Cote entrée de lot projet en limite de l'espace public (à l'axe) : 51.50m

Commune de Quimperlé Les coteaux de Kergoaler Plan de lot

LOT n°12

PLAN DE SITUATION



SARL LOTISSIMO

56600 LANESTER
14 rue Marie Le Franc

MAITRE D'OUVRAGE

SAS LE BIHAN & Associés
54, Impasse de Trélivalaire
29300 QUIMPERLE

Tel : 02 98 96 32 85
Fax : 02 98 96 43 06
quimperle@lebihangeometre.fr

GEOMETRE
MAITRE D'OEUVRE

Rappel

**Le règlement du permis d'aménager fixe les règles particulières et servitudes d'intérêt général applicables en matière d'occupation ou d'utilisation des sols.
Aucun recours ne pourra être engagé contre l'auteur de cette fiche.**

